

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT À L'ÉLEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS

Siège Social : **15, boulevard de Douaumont, 75017 Paris.** - Téléphone : 01 49 77 17 17 - Fax (Service Technique) : 01 49 77 17 03

MODIFICATIONS AUX CONDITIONS GENERALES DES PROGRAMMES

Le Comité de la Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français, conformément aux dispositions de l'article premier des Statuts, a apporté la modification suivante aux Conditions Générales des Programmes dans sa séance du 15 septembre 2023.

Les modifications apportées concernent :

- les gains minima qualificatifs pour le meeting d'hiver 2023/2024 pour les hippodromes de Vincennes et Enghien
- les gains minima qualificatifs pour le meeting printemps-été automne 2024 pour les hippodromes de Vincennes et Enghien
- les gains minima qualificatifs pour les hippodromes autres que Vincennes et Enghien pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 octobre 2024
- la suspension de l'application à compter du 1^{er} janvier 2024 des dispositions relatives à l'exclusion pour une période de 45 jours des chevaux n'ayant pas obtenu d'allocation dans l'une de leurs six dernières courses (selon un barème de gains),
- la suspension de l'application à compter du 1^{er} janvier 2024 des dispositions relatives à l'obligation de requalification d'une part, pour les chevaux ayant couru au moins huit fois et n'ayant pas obtenu un certain montant de gains, d'autre part, pour les chevaux ayant interrompu leur carrière pendant au moins un an,
- l'ajout, en conséquence, dans les conditions d'élimination en priorité des chevaux dans les épreuves retenues comme pari événement, lesdits chevaux ayant interrompu leur carrière pendant au moins un an.

Le barème des épreuves de qualification en 2024 a été validé au cours de la même séance.

TITRE I - GAINS MINIMA QUALIFICATIFS

Ne sont admis à prendre part aux épreuves, réservées aux professionnels, aux amateurs et aux apprentis, organisées sur les hippodromes ci-après désignés que les chevaux ayant gagné, en fonction de leur âge, les sommes figurant dans les tableaux suivants :

**Hippodromes de Vincennes et Enghien
Meeting d'hiver 2023 - 2024**

Ages en 2023	Professionnels Apprentis et Lads-jockeys		Amateurs
	Monté & Réclamer	Attelé	
2 ans (L)	-	-	-
3 ans (K)	Monté : une allocation (sauf inédits ou qualifiés montés)	2.500 (sauf inédits)	-
4 ans (J)	8.000	11.000	-
5 ans (I)	19.000	25.000	-
6 ans (H)	38.000	38.000	38.000
7 ans (G)	61.000	61.000	38.000
8 ans (F)	76.000	76.000	46.000
9 ans (E)	100.000	100.000	68.000
10 ans (D)*	122.000	122.000	102.000

* jusqu'au 31 octobre 2024 inclus.

**Hippodromes de Vincennes et Enghien
Meeting de printemps - été - automne 2024**

Ages en 2024	Professionnels (y compris courses AP)	Amateurs Apprentis
2 ans (M)		
3 ans (L)		
4 ans (K)	2.500	2.500
5 ans (J)	12.000	12.000
6 ans (I)	26.000	23.000
7 ans (H)	38.000	38.000
8 ans (G)	61.000	46.000
9 ans (F)	100.000	68.000
10 ans (E)	122.000	102.000
11 ans (D)*	122.000	102.000

* jusqu'au 31 octobre 2024 inclus.

**Hippodromes autres que Vincennes et Enghien
du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024**

**Hippodromes autres que Vincennes et Enghien
du 1^{er} avril 2024 au 31 octobre 2024**

Ages en 2023	Professionnels (y compris courses AP)	Amateurs Apprentis
5 ans (I)**	6.000	6.000
6 ans (H)**	22.000	18.000
7 ans (G)	36.000	27.000
8 ans (F)	54.000	36.000
9 ans (E)	90.000	60.000
10 ans (D)*	144.000	120.000

Ages en 2024	Professionnels (y compris courses AP)	Amateurs Apprentis
5 ans (J)**	5.000	5.000
6 ans (I)**	19.000	15.000
7 ans (H)	31.000	23.000
8 ans (G)	46.000	31.000
9 ans (F)	76.000	51.000
10 ans (E)	122.000	102.000
11 ans (D)*	122.000	102.000

** ayant participé à au moins 8 courses depuis le début de leur carrière de course.

* jusqu'au 31 mars 2024 inclus.

** ayant participé à au moins 8 courses depuis le début de leur carrière de course.

* jusqu'au 31 octobre 2024 inclus.

TITRE II – DISPOSITIONS APPLICABLES SUR TOUS LES HIPPODROMES

A – AVANT LA COURSE Qualification des chevaux

Sont seuls admis à courir les chevaux ayant satisfait aux épreuves de qualification et aux prescriptions du Code des Courses au trot.

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'application des mesures concernant l'exclusion pour une période de 45 jours des chevaux n'ayant pas obtenu d'allocation dans leurs six dernières courses est suspendue.

Le décompte des performances est effectué sans discontinuité d'une année sur l'autre.

Les dispositions en vigueur en 2023 pour les épreuves de requalification sont applicables jusqu'au 31 décembre 2023. A compter du 1^{er} janvier 2024, l'application des mesures concernant les épreuves de requalification pour tout cheval ayant soit ayant interrompu sa carrière de course pendant une période d'au moins 1 an, soit, ayant couru au moins huit fois depuis le début de sa carrière et n'ayant pas obtenu un certain montant de gains, est suspendue.

(...) le reste sans changement

Pari Evènement

(...)

Dans l'épreuve retenue, sont éliminés en priorité à chaque échelon soumis à élimination, les chevaux n'ayant pas, au jour de la déclaration des partants, été classés dans les sept premiers au cours de leurs six dernières courses ou n'ayant pas couru depuis au moins un an. Après application des dispositions précédentes, sont maintenus systématiquement les concurrents dont les sommes gagnées sont les plus importantes.

Le nombre de partants maximum admis pour les courses susceptibles d'être retenues pour le pari évènement, à l'exception des courses de Groupe I et II, est fixée à 16, en respectant le nombre de partants admis par poteau (sans changement).

Application de cette mesure à compter du 1er janvier 2024.

(...)

ÉPREUVES DE QUALIFICATION EN 2024 Le barème des vitesses imposées est le suivant :

2 ans Chevaux nés en 2022 (lettre M) 2.000 mètres			3 ans Chevaux nés en 2021 (lettre L) 2.000 mètres			4 ans Chevaux nés en 2020 (lettre K) 2.000 mètres			5 ans et + Chevaux nés en 2019 et antérieurement (lettres J et +) 2.000 mètres		
	attelé	monté		attelé	monté		attelé	monté		attelé	monté
			Janv. à Mars	1'20"5	1'21"	Janv. à Juin	1'19"	1'19"5	Janv. à Déc	1'17"5	1'18"
Mai à Octobre.	1'21"	1'21"5	Avril à Sept.	1'20"	1'20"5	Juil. à Déc	1'18"	1'18"5			
Nov... à Déc ...	1'20"5	1'21"	Oct à Déc.	1'19"	1'19"5						

Les conditions générales des épreuves de qualification pour 2024 seront publiées dans un prochain bulletin.